

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : EUR 50/004/2006 (Public)
Bulletin n° : 287
ÉFAI
7 novembre 2006

Ukraine. Amnesty International exhorte le gouvernement à mettre en œuvre les recommandations du Comité des droits de l'homme

Le gouvernement ukrainien doit sans délai mettre en application les recommandations du Comité des droits de l'homme des Nations unies, qui a publié ses observations finales le 3 novembre 2006, après avoir examiné le 23 octobre le sixième rapport périodique de l'Ukraine sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).

Les conclusions du Comité se sont fait l'écho de préoccupations exprimées par Amnesty International, concernant la torture et les mauvais traitements infligés en garde à vue, les conditions de détention provisoire, la violence domestique, la protection des droits des demandeurs d'asile – notamment l'expulsion de 10 demandeurs d'asile ouzbeks en février 2006 – et le manque de détermination à protéger les minorités ethniques et religieuses des agressions racistes et antisémites.

Amnesty International appuie les recommandations du Comité des droits de l'homme. Il recommande notamment aux autorités de permettre l'inspection indépendante des centres de détention, avec la possibilité d'interroger tout détenu en privé, et de ne pas expulser des étrangers vers des pays où ils risquent d'être torturés ou maltraités. En outre, il invite le gouvernement à renforcer son action dans la lutte contre la violence domestique, à ouvrir à toutes les femmes les centres médicaux et sociaux chargés d'accueillir les victimes et à s'assurer que l'article de loi relatif au « *comportement de la victime* » ne serve pas à accorder l'impunité aux auteurs. Enfin, le gouvernement doit veiller à protéger tous les membres de minorités ethniques, religieuses ou linguistiques contre toute violence ou discrimination.

Amnesty International avait présenté son propre rapport aux membres du Comité des droits de l'homme, exposant ses préoccupations. L'organisation a publié ce document le 6 novembre 2006 : *Ukraine: Briefing to the UN Human Rights Committee June 2006* (index AI : EUR 50/003/2006 ; <http://web.amnesty.org/library/index/engneur500032006>).

Voir aussi :

Concluding Observations of the Human Rights Committee
(http://www.ohchr.org/english/bodies/hrc/docs88/ukraine_co.doc)